

***Évaluer pour que ça compte vraiment :***  
**le système d'évaluation au cœur du Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2016-2018**

**Québec, le 27 février 2019.** — La présidente du Conseil supérieur de l'éducation, M<sup>me</sup> Maryse Lassonde, est heureuse de dévoiler les grandes lignes du Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2016-2018 [Évaluer pour que ça compte vraiment.](#)

Ce document s'appuie sur des travaux qui ont fait appel à la fois au secteur de la recherche et à celui de la pratique. Par ce rapport, le Conseil veut établir un dialogue constructif et inclusif entre les acteurs de l'éducation afin que l'évaluation des apprentissages atteigne ses objectifs.

Pour amener chaque personne à développer son potentiel au maximum, l'évaluation doit lui indiquer où elle se situe par rapport aux attentes fixées et ce qu'elle peut faire pour s'améliorer. Pour assurer la valeur des diplômes, l'évaluation doit aussi permettre de juger si la personne évaluée a les acquis nécessaires. Les travaux menés par le Conseil supérieur de l'éducation ont permis de constater que les pratiques actuelles d'évaluation des apprentissages ne sont pas totalement en phase avec les objectifs poursuivis, car elles consistent à effectuer, dès le primaire, une forme de classement et de sélection.

Le Conseil propose donc de recentrer l'évaluation des apprentissages sur les objectifs mentionnés ci-dessus, de réunir les conditions nécessaires pour passer à des modes d'évaluation adaptés aux objectifs poursuivis et de construire un rapport positif à l'évaluation.

« La procédure d'évaluation devrait subir un renversement de perspective. Par exemple, il faudrait installer dès le primaire une logique d'observation et d'évaluation basée sur la rétroaction qui soutiendrait l'apprentissage et qui responsabiliserait les élèves tout en permettant de mieux témoigner des acquis », souligne M<sup>me</sup> Maryse Lassonde, présidente du Conseil supérieur de l'éducation.

**Se dégager d'un classement entre les personnes**

Ce qui ressort notamment de ce rapport, c'est une volonté de se dégager d'une vision de l'évaluation réduite aux contrôles et aux examens, et de pouvoir communiquer les résultats de l'évaluation sans effectuer un classement entre les personnes ni forcer une compétition prématurée entre les élèves.

**Se dégager de la mécanique actuelle des bulletins**

Le Conseil estime qu'il faudrait revoir la façon dont les bulletins sont construits et celle dont les notes sont attribuées, puisque ces dernières ne communiquent pas une information claire sur ce que la personne a réussi et ce qu'il lui reste à maîtriser.

*Évaluer pour que ça compte vraiment* reflète l'esprit dans lequel devrait être menée l'évaluation des apprentissages tout au long de la scolarité. Le personnel enseignant doit cependant être accompagné pour opérer cet important changement de cap qui suppose une meilleure compréhension des objectifs de l'évaluation dans l'ensemble de la société, notamment chez les parents, et exige une vision à long terme portée par les décideurs.

Le Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2016-2018 est rendu public après avoir été déposé à l'Assemblée nationale par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, conformément aux dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation. Ce rapport

biennal a pour objectif le traitement d'un sujet précis lié à l'éducation par un comité composé de personnes issues des différents ordres et secteurs d'enseignement.

**Le Conseil supérieur de l'éducation :**

- A été institué en 1964 en tant qu'organisme indépendant de consultation et de réflexion en vue du développement d'une vision globale et prospective de l'éducation;
- Conseille le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et lui fait des recommandations sur toute question relative à l'éducation;
- Est constitué de 22 membres nommés par le gouvernement et issus du monde de l'éducation et d'autres secteurs d'activité de la société québécoise;
- Accomplit sa mission par l'exercice de trois fonctions complémentaires : une fonction politique, une fonction démocratique et une fonction éducative.

– 30 –

**Source :**

Patricia Faucher  
Conseillère aux communications  
Conseil supérieur de l'éducation  
Tél. : 418 643-8253 ou 418 571-1359  
[patricia.faucher@cse.gouv.qc.ca](mailto:patricia.faucher@cse.gouv.qc.ca)

**Lien connexe :**

Vous pouvez consulter ce rapport sur le site Web du Conseil supérieur de l'éducation, à l'adresse suivante : <https://www.cse.gouv.qc.ca/FR/Publications/index.html>.